



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 28 février 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-029 BAIL PROFESSIONNEL – CABINET MEDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25-033 du 24 avril 2025 autorisant le Maire à signer un professionnel pour la location d'un local à usage de cabinet médical, sis 98 rue du Général Leclerc à Bernières-sur-Mer avec le Dr EUDIER ;

Considérant la nécessité de préciser le loyer et ses modalités de révisions de prix pour le local composé d'une entrée, d'une salle d'attente, d'un WC, de 2 cabinets de consultation, d'une salle de repos-archive et d'un espace vert d'environ 89m².

Le Maire précise que le loyer actuel est de 1 055.67€/par mois, révisable selon l'indice de construction du 3^{ème} trimestre, soit le mois M0 : 2143. Pas de charges locatives, ni de garantie sur ce loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, le Maire à signer tous actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération relative au bail professionnel avec le Dr EUDIER pour la location du cabinet médical sis 98 rue du Général Leclerc à Bernières-sur-Mer, au prix de 1 055.67€ par mois, révisable selon l'indice de construction du 3^{ème} trimestre, soit l'indice 2143. Pas de charges locatives, ni de garantie en sus de ce loyer.

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI